

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal de Calvinet du vendredi 20 novembre 2015**

En préambule, monsieur le Maire rappelle que suite aux attentats du vendredi 13 novembre à Paris et à Saint-Denis, une minute de silence à la mémoire des victimes a eu lieu lundi 16 novembre à 12h00.

Le quotidien *La Montagne* l'a relatée sur son site internet, en mettant en ligne une carte du département, soulignant les communes qui ont organisé cet hommage.

Monsieur le Maire rapporte que si le Congrès des Maires, qui devait se tenir à Paris du 17 au 19 novembre a été annulé, un rassemblement a été organisé mercredi 18 novembre au Palais des Congrès.

Il s'agissait pour les deux mille maires de France présents, de rendre hommage solennellement aux victimes.

Ce rassemblement, qui s'est tenu alors que l'intervention des forces de police contre les terroristes était en cours à Saint-Denis, a été clôturé par le Président de la République, qui est venu exprimer aux maires ses attentes quant à leur rôle de relais des valeurs de la République. Il a indiqué avoir demandé aux Préfets de les rassembler sans délai, afin de faire le point sur les conséquences de l'état d'urgence.

Le Préfet du Cantal a réuni les maires ce vendredi 20 novembre, en leur demandant une certaine vigilance quant aux manifestations qui déplacent un nombreux public.

Monsieur le Maire expose qu'il entrera en relations avec la gendarmerie, afin de mettre en place un dispositif discret de protection pour le marché de Noël.

### **Schéma départemental de coopération intercommunale – fusion des quatre communautés de communes de la Châtaigneraie**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient désormais de voter soit favorablement, soit défavorablement, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont il a été question au précédent conseil.

Il semble que parmi les communes de la Communauté de communes, il y ait une légère tendance à un vote défavorable. Cependant, la position des communes de Leucamp et de Montsalvy n'est pas encore connue.

Etant rappelé qu'un refus de voter ou une absence de délibération sur le sujet équivaut à un vote favorable, le débat s'engage.

Considérant qu'aux termes du I de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, « *dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.*

Considérant qu'aux termes du IV du même article, « *un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département. Il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.*

*Il est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les*

*propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. »*

Considérant que par courrier du 1<sup>er</sup> octobre reçu le 3 octobre en mairie, monsieur le Préfet du Cantal a notifié à la commune de Calvinet le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour avis,

Considérant que la version numérique de ce schéma est parvenue en mairie le 8 octobre,

Considérant que le projet de schéma départemental crée une communauté de communes dite de la *Grande Châtaigneraie*,

Considérant qu'il convient de rappeler qu'en 2013, les Présidents des communautés de Communes de Cère et Rance en Châtaigneraie, d'Entre 2 Lacs, du Pays de Maurs, et du Pays de Montsalvy (ci-après « les quatre communautés de communes de la Châtaigneraie ») ont évoqué l'idée d'un éventuel rapprochement,

Considérant qu'en 2014, les mêmes Présidents ont décidé de confier au cabinet Michel KLOPFER une mission d'études sur les conditions et les conséquences d'une fusion des quatre communautés de communes de la Châtaigneraie,

Considérant que le cabinet Michel KLOPFER devait rendre ses conclusions dans le courant de l'année 2016,

Considérant qu'à ce jour, les quatre communautés de communes de la Châtaigneraie ne disposent que de documents d'étapes,

Considérant qu'elles n'ont pu se convaincre de l'opportunité d'une fusion entre elles, et qu'elles ne pourront pas le faire dans le temps imparti par monsieur le Préfet du Cantal,

Considérant par-ailleurs que l'identité *Châtaigneraie cantalienne* pour séduisante qu'elle soit, concerne un territoire assez disparate,

Considérant que la plupart des communes relèvent du bassin de vie d'Aurillac, si bien que certaines d'entre-elles semblent tenter par un rattachement à la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, ce qui impliquera une dissociation de leur communauté de communes d'origine,

Considérant que d'autres, comme Calvinet, pourraient faire valoir leur intérêt pour le bassin de vie de Maurs, auquel la rattache l'INSEE dans certains domaines comme l'éducation, même si par-ailleurs elle n'est distante d'Aurillac que de trente-cinq kilomètres, accessible facilement par deux routes départementales,

Mais considérant que les quatre communautés de communes de la Châtaigneraie ont établi de longue date une structure commune en matière de tourisme, dénommée *Office de tourisme de la Châtaigneraie cantalienne*,

Considérant qu'une telle structure démontre la capacité des élus à mutualiser des moyens sur un territoire dépassant le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale auxquels ils appartiennent,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, a notamment pour objet de renforcer le bloc des compétences obligatoires des communautés de communes et de compléter le champ des compétences optionnelles,

Qu'il en résulte que l'actuelle Communauté de communes du Pays de Montsalvy, qui

compte une population de 5710 personnes, pourra difficilement exercer seule ces compétences et qu'elle a donc intérêt à mutualiser leur exercice avec d'autres établissements publics intercommunaux,

Considérant que la question de la gouvernance d'une grande communauté de communes ne doit pas être un obstacle à l'émission d'un vote, dès lors qu'il est raisonnable de compter sur le bon sens des élus, dans le respect notamment du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Calvinet préfère être acteur et donc accompagner le processus de fusion, que d'être un observateur résigné et le subir,

Considérant enfin qu'un périmètre élargi doit permettre de renforcer la solidarité financière entre les territoires,

La commune de Calvinet émet un avis:

## **FAVORABLE**

au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par monsieur le Préfet du Cantal à la commission départementale de coopération intercommunale le 28 septembre 2015 qui propose une communauté de communes dite de la *Grande Châtaigneraie*.

Sur dix conseillers présents, ont voté pour : 8 conseillers  
a voté contre : 1 conseiller  
s'est abstenu : 1 conseiller

## **2) Tarif de l'eau 2016 et problèmes liés à l'eau**

### **2-1) Tarif de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de l'eau doit faire l'objet d'une délibération au dernier trimestre chaque année.

Une fiche récapitulant le prix de l'eau ces quatre dernières années a été envoyée aux conseillers préalablement à la réunion.

Jean-Marc LABORIE, premier adjoint, rappelle qu'en raison de changements législatifs, la commune doit prévoir de supprimer les tarifs dégressifs établis autrefois, en fixant un prix unique de l'eau.

Seule une différenciation entre usage domestique et usage agricole est désormais tolérée.

Le conseil convient de reporter cette modification à l'année prochaine, après étude de ces dispositions, afin d'en mesurer l'impact pour certains abonnés.

Le conseil décide de ne pas augmenter le prix de l'eau.

### **2-2) Tarif de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que pour être éligible aux subventions de l'agence Adour Garonne, il convient d'atteindre le montant d'un euro le m<sup>3</sup>, étant précisé que la redevance assainissement se décompose comme suit : 0,75 € le m<sup>3</sup> (redevance communale) + 0,235 € le m<sup>3</sup> (redevance collecte Adour Garonne), soit 0,98 €.

Il est proposé d'augmenter ce montant à la somme d'un euro, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ainsi le Conseil municipal vote la redevance communale d'assainissement à 0.77€.  
Cette tarification sera applicable à l'automne 2016.

### **2-3) Problèmes liés à l'eau**

#### *L'impropriété à la consommation de l'eau de la commune du 6 au 13 novembre*

Suite à des analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses et de recherche le 4 novembre, notifiées le 6 novembre, concluant à une non-conformité aux limites de qualité fixées sur les paramètres E.coli et entérocoques, interdisant l'utilisation de l'eau distribuée sur le réseau, pour la boisson, la préparation des aliments et l'hygiène dentaire (arrêté du 6 novembre 2015).

Cet arrêté a été immédiatement affiché sur un des panneaux extérieurs de la mairie et sur le site internet.

Une affiche a par-ailleurs été distribuée à tous les commerçants et apposée sur le point info et sur le panneau d'affichage de la place Jean de Bonnefon.

L'information a été diffusée en outre dans *La Montagne*.

Alain NUGOU, cantonnier fontainier a immédiatement traité l'eau avec du chlore.

L'agence régionale de santé (ARS) a procédé à de nouveaux contrôles et visité les installations de production le 12 novembre.

Elle a conclu à un retour à la normale, et notifié la levée de l'interdiction de consommation le 16 novembre.

Par arrêté du 16 novembre, monsieur le Maire a abrogé l'arrêté du 6 novembre.

L'ARS a demandé l'installation d'un traitement permanent par chloration pour l'ensemble de l'unité de distribution, au plus tard fin 2015.

Ce point a été évoqué avec CIT le 20 novembre, en marge du rendez-vous avec monsieur PLANTECOSTE, dont il est fait état ci-après.

Une proposition chiffrée devrait être réalisée par CIT dans les meilleurs délais.

#### *L'étude diagnostic du système d'assainissement du bourg*

Monsieur le Maire expose avoir été contacté par monsieur Mathieu PLANTECOSTE, chef de mission Pôle eau assainissement de l'agence départementale CIT, au sujet du système d'assainissement du bourg de Calvinet.

Il l'a rencontré ce jour à l'Hôtel du Département, en présence de Jean-Marc LABORIE, premier adjoint.

Le système d'assainissement du bourg présente de nombreux défauts signalés depuis plusieurs années (eaux claires parasites, défauts d'étanchéité, gestion des boues etc.) auxquels il n'a pas été remédié.

CIT propose de confier à un bureau d'études la réalisation d'un nouveau diagnostic des systèmes d'assainissement de la commune consistant notamment dans la mise à jour du plan des réseaux (eaux usées et pluviales), l'établissement d'une cartographie exploitable et l'évaluation de l'efficacité des travaux réalisés depuis 2005.

Un appel d'offres sera réalisé par CIT et proposé au prochain conseil.

### **3) Remplacement de deux membres démissionnaires de la Commission communale des Impôts directs**

Considérant que Madame Marie-Jeanne PIGANIOL et Monsieur André SOUBRIER ont fait part de leur souhait de quitter la commission communale des impôts directs, en raison de leur âge,

Considérant qu'aux termes du code général des impôts, cette commission doit être composée d'au-moins douze membres,

Considérant la proposition de monsieur le maire de proposer à l'administration des impôts les noms suivants : Béatrice CASTANIER, d'une part, et Laurent BRU, Daniel AURIERES, Stéphane TERRIER, d'autre part.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à proposer à l'administration des impôts madame Béatrice CASTANIER, messieurs Laurent BRU, Daniel AURIERES et Stéphane TERRIER.

#### **4) Bilan de la saison touristique**

	<b>PECHE</b>	<b>CAMPING</b>
Saison 2013	894 €	259 €
Saison 2014	574 €	454 €
Saison 2015	630 €	109 €

<b>BAIGNADE SURVEILLEE accès gratuit</b>	Saison 2014	Saison 2015
nombre total de baigneurs	1115	2410

#### **5) Tenue du bureau de vote pour les élections régionales**

Le bureau de vote du dimanche 6 décembre sera tenu de la manière suivante :

8H / 10H00	10H / 12H	12H / 14H	14H / 16H	16H / 18H
Robert MALBOS	François DANEMANS	François LISSAC	Perrine MERESSE	Jean-Marc LABORIE
Antoine PUECH	Colette LABRUNIE	Philippe CHABUT	René MALBOS	Carole PUECH
François DANEMANS		Marie-France GUIU		

#### **6) Questions diverses**

##### **- Projet de réalisation d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVEP)**

Monsieur le Maire expose avoir rencontré monsieur Maurice SIQUIER, animateur territorial de la direction départementale des Territoires du Cantal, en présence de Jean-Marc LABORIE, premier adjoint, le jeudi 12 novembre.

Si, jusqu'à la loi n°2015-998 du 6 août 2015, un PAVEP était obligatoire pour les communes de plus de cinq cent habitants, le seuil a été porté à 1000 habitants par cette loi.

Il n'en reste pas moins que tous les travaux de rénovation ou de création de voies et réseaux divers doivent prendre en compte l'accessibilité aux handicapés.

Monsieur SIQUIER propose un plan allégé d'accessibilité dans le bourg de Calvinet.

Le plan reçu de monsieur SIQUIER sera envoyé aux conseillers.

Cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

##### **- Agence postale :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de La Poste indiquant le versement par cette dernière à la commune d'une rémunération forfaitaire mensuelle de 1127€, d'une part, et d'autre part d'une indemnité d'installation d'un montant forfaitaire de 3381€.

##### **- Tour du cantal pédestre :**

Monsieur Joseph Labrunie référent de Cantal Pédestre pour Mourjou propose d'organiser une journée du Tour du Cantal pédestre en commun sur 3 communes (Calvinet-Cassaniouze-Mourjou) voire 4 avec Sénezergues, durant l'été 2016. Le conseil municipal

est d'accord sur le principe.

- **Reprise de la tombe d'un soldat de la Première Guerre Mondiale**

Suite à la dernière séance, dans le contexte du dossier d'Annie Couderc, il est précisé qu'avant d'engager la procédure de reprise de la tombe dans laquelle se trouve Jacques PLANTECOSTE (deuxième tombe à gauche en entrant dans le cimetière), un tour du cimetière sera effectué pour voir s'il y a d'autres concessions abandonnées qui pourraient être reprises.

- **Inauguration des travaux extérieur de l'église :**

Elle aura lieu le samedi 5 décembre à 11 heures à l'église en présence de Vincent Descoeur, des délégués de la Fondation du Patrimoine, des prêtres desservant la paroisse, des présidents d'associations et des habitants de Calvinet. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié préparé par l'association Calvinet-Patrimoine.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 11 décembre 2015 à 20h30.

La séance est levée à 23h15

.